

# **Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 19 novembre 2019**

**Absent : FLEURY Jacky**

**Excusé : LEDAUPHIN Cédric** (donne pouvoir à Grégory HEURTEBIZE)

**10/12 présents**

*1 pouvoir donc 11 votants/12*

## **ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Nous sommes adhérents au Territoire d'Énergie et la société prestataire du moment est SANTERNE. Sur leurs précieux conseils, il est proposé de modifier nos créneaux d'éclairage public. Les raisons sont nombreuses :

- Actuellement, sur les périodes matinales, l'allumage se fait à 06h30. En raison de l'énergie dépensée à l'allumage, il serait préconisé d'allumer à 06h00.
- Durant les périodes printanières et estivales, la période actuelle de moins de 30' d'allumage ne serait pas indispensable et énergivore.
- Les vendredis soirs et samedis soirs l'allumage jusqu'à 01h00 du matin serait important pour la sécurité des clients du restaurant.
- Le soir, nous allumons jusqu'à 22h30. Il serait proposé d'allumer jusqu'à 23h00.

Nous proposons les nouveaux horaires :

- Allumage à partir de 06h00 et extinction à 23h00 pour les mois de septembre à avril.
- Pas d'allumage à 06h00 pour les mois de mai à août.
- Extinction seule à 23h00 pour les mois de mai à août.

**Nous délibérons (dont 1 voix par pouvoir) :**

**Pour : 11  
Contre : 00  
Abstention : 00**

## **COMPTABILITÉ**

Notre commune recevant plus de 50.000 € de recettes, nous devons adhérer au service PAYFIP afin que nos habitants puissent avoir la possibilité d'assurer les paiements par le biais de la carte bancaire ou bien par le paiement SEPA. Nous avons jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2020 pour adhérer et proposer ce service.

Ce service pourra s'effectuer par internet, 24h/24h et 7j/7j, et sera totalement gratuit pour l'utilisateur. En revanche, par tranches, la collectivité sera débitée en raison de frais de commissionnement.

Nous délibérons (dont 1 voix par pouvoir) :

**Pour : 11**  
**Contre : 00**  
**Abstention : 00**

## **D.E.T.R 2020**

### **(Dotation d'État pour les Territoires Ruraux)**

Nous sommes élus, à minima, jusqu'au mois de mars 2020 et il nous faut continuer à travailler et réfléchir aux différents projets. L'année 2020 étant une année électorale, il serait possible d'obtenir de plus amples subventions ou tout du moins quelques subventions car une année électorale est souvent « blanche » en raison des projets de fin de mandat terminés et ceux non commencés liés à l'incertitude des résultats des votes.

Malgré cela, il nous faut avancer et prévoir. Pour ce faire, nous proposons trois projets 2020 :

- Rénovation de 17 candélabres pour baisser notre consommation.
- Implantation d'un mât et d'un projecteur sur le terrain de football annexe.
- Rénovation, restructuration et extension du restaurant La Gourmandine.

Nous devons mettre nos projets en ligne avant le 15 décembre 2019.

Nous délibérons (dont 1 voix par pouvoir) :

**Pour : 11**  
**Contre : 00**  
**Abstention : 00**

## **VOIRIE**

La fibre optique arrive à grands pas. Cela n'aurait pas eu lieu si nos élus ne s'étaient mis en œuvre pour assurer les modifications légales et les préconisations de la part de MAYENNE FIBRE. À savoir :

- Dénommer des rues qui ne l'étaient pas.
- Assurer une continuité et crédibilité des numérotations (d'où ces modifications nombreuses).
- Prévoir un plan d'élagage pour les câbles aériens.

Nous avons invité les personnes concernées à se faire connaître pour que nous commandions, à nos frais, des plaques de numéro(s). Elles ont été au nombre de 80. Des habitants ont certainement souhaité les acquérir par eux-mêmes.

Le devis proposé est de 4.50 € TTC / plaque.

Nous enverrons un courrier aux personnes s'étant manifestées pour qu'elles récupèrent leur plaque contre signature.

Nous délibérons (dont 1 voix par pouvoir) :

**Pour : 11**  
**Contre : 00**  
**Abstention : 00**

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **RUE DE MAYENNE**

*Nous reparlons du projet d'ôter les ronds d'un trottoir de la rue de Mayenne comme cela a déjà été fait pour le trottoir opposé. Les riverains ont été informés.*

### **PRESTATION DE SERVICES**

*Nous avons rencontré les responsables dudit service qui étaient accompagnés de deux élus (Messieurs SOUTIF et SONNET). Ils nous demandent de payer plus de 7000 € en raison de notre départ. Une somme sortie d'un chapeau et totalement hors cadre. Nous avons fait appel auprès de juristes qui confortent notre sentiment. À suivre...*

## **RÉUNION DU CLUB DE FOOT et ÉLUS**

*Suite au renouvellement des membres du bureau, une réunion a eu lieu.  
Les membres ont soumis quelques doléances :*

- *Fermeture partielle ou provisoire du « tunnel » contre les vents froids d'hiver.*
- *Un panneau d'affichage au sein du même couloir.*
- *Pose du porte-ballons.*
- *Pose de deux boîtes servant à insérer les portables des joueurs.*
- *Aération du local de stockage du club house.*
- *Réglage des lumières extérieures.*
- *Fixation des mobiliers.*
- *Mise en place de tables au sein des vestiaires visiteurs.*
- *Etc...*

## **ILLUMINATIONS**

*Elles se dérouleront le vendredi 6 décembre 2019 à partir de 18h30.*

## **ÉCLAIRAGE**

*Des soucis ont été détectés dans la rue Aigue-Marine mais également l'absence de l'éclairage du clocher de l'église.*

**Prochain conseil le mardi 03 décembre 2019 à 19h00**

**(RIFSEEP)**